

Les Angevins de Naples

Une dynastie européenne
1246-1266-1442



Georges Jehel



ellipses poche

CHAPITRE 1

L'ACCOMPLISSEMENT D'UNE CARRIÈRE

C'est par une suite de circonstances que rien ne reliait particulièrement, que, à peine âgé de vingt ans, le jeune Charles commença à voir se dessiner un avenir politique jusque-là bien imprécis. Confronté à des engagements contradictoires qui auraient pu le déconcerter, il sut y faire face, en assumant pleinement les responsabilités qui lui incombait.

LA MARCHE AU POUVOIR

L'ascension politique du jeune prince était loin d'être prévisible. Dernier-né d'une longue lignée de onze enfants, ses chances d'accéder au trône de France étaient à peu près nulles. D'ailleurs, son père Louis VIII, qu'il n'a pas connu, avait prévu pour lui une carrière ecclésiastique. Toutefois, avait été inscrit dans le testament royal que, si l'un de ses frères venait à disparaître, Charles recevrait un apanage à sa majorité, sans quitter la vie laïque. Jean, comte d'Anjou, étant décédé à l'âge de

huit ans en 1227, Charles lui succéda en titre, et l'apanage d'Anjou, son annexe du Maine et diverses dépendances lui furent remis, lorsqu'il eut vingt ans, par son frère le roi Louis, le 27 mai 1246 à Melun.

La Provence, une étape décisive

En épousant Béatrice, fille et héritière de Raymond Béranger V, à Aix, le 31 janvier 1246, Charles d'Anjou obtint le titre de comte de Provence (ÉS6). Cet événement est dans le prolongement de l'union des lignages de France et de Provence réalisée par le mariage de Louis IX et de Marguerite, sœur aînée de Béatrice. Romée de Villeneuve semble avoir joué un rôle important dans les deux circonstances. Représentant d'une famille de notables au service du comte Béranger, seigneur de Vence, il reçut les droits seigneuriaux sur Nice et Grasse en récompense de la répression qu'il avait dirigée contre la révolte de Nice en 1229-1231. Homme de confiance de Béranger, il avait participé aux négociations qui aboutirent au mariage du roi de France avec Marguerite de Provence. Tuteur de Béatrice désigné par Béranger, il s'entremet dans les négociations qui menèrent au mariage de celle-ci avec Charles. Il mourut en 1251, ouvrant une longue lignée de seigneurs de Vence, dont un des représentants fut grand maître de l'ordre des Hospitaliers au ^{XI}^e siècle (ÉS2; B9: T2).

Du fait des rivalités qu'avait suscitées l'héritage de Provence en mettant sur les rangs le fils de Frédéric II, Conrad, le vieux comte de Toulouse, Raymond VII, et Pierre, le jeune héritier d'Aragon, contre le dernier-né de la famille de France, soutenu par le pape Innocent IV sur la demande de sa mère Blanche de Castille, on ne s'étonnera pas que le choix porté sur le jeune comte d'Anjou par la comtesse de Savoie, la mère de Béatrice, ait provoqué bien des éclats. Mais si le mariage de Charles et de Béatrice n'eut pas le caractère romanesque que lui a inventé Adam de la Halle dans son poème *Sur le roi de Sicile* (V 7, VII-VIII-IX), il n'avait rien de contestable. Il ne scellait rien de plus que le succès d'une stratégie contre d'autres, et c'est plus le dépit que le sentiment de l'iniquité qui jaillit de la plume des troubadours provençaux dans leurs sirventès rageurs, contre celui qu'ils considérèrent comme s'étant

emparé illégitimement du comté de Provence. Dans ces conditions, la prise en main du pouvoir se fit avec énergie. Charles vit d'un coup d'œil le parti à tirer de cette province et les moyens nécessaires pour y parvenir. Dès qu'il le put, il entreprit de faire dresser la liste des droits comtaux laissés en déshérence par ses prédécesseurs, procédant en cela avec une méthode rationnelle, dont les Capétiens ont si souvent fait preuve et, en particulier, Louis IX dans ses enquêtes dans le royaume de France (ÉQ117-207).

Il s'en faut de beaucoup que la mainmise du Capétien sur le comté de Provence ait été bien accueillie dans le pays. Immédiatement Arles, Avignon et surtout Marseille se constituèrent en républiques sur le modèle podestai italien pour bien affirmer leur volonté d'indépendance.

En 1246, Charles s'absenta pour recevoir la chevalerie et l'investiture de ses comtés d'Anjou et du Maine. L'agitation anti-angevine en profita pour se répandre jusqu'à Forcalquier, attisée par la comtesse de Savoie, Béatrice, veuve de son prédécesseur Raymond Béranger V. Celle-ci n'hésitait pas à réclamer l'usufruit de la succession de son défunt époux. Elle tenait le comté de Forcalquier et le Gapençais qui servait de base arrière à la rébellion provençale. Dans le même temps, Barral, seigneur des Baux, prenait la tête de la coalition des cités en révolte. Charles fut empêché de parer à ce danger par la préparation de la croisade lancée par son frère et à laquelle il prit une part active. Il fit donc un compromis provisoire avec Béatrice.

La croisade de 1248

Les deux frères et leurs épouses s'embarquèrent à Aigues-Mortes. La régence de France fut laissée à Blanche et celle de Provence à Béatrice de Savoie. L'expédition commença mal. Charles fut atteint de la fièvre à Chypre. Béatrice y accoucha d'un enfant qui mourut presque aussitôt. À peine débarquée en Égypte, l'armée française dut affronter les Sarrasins à Damiette. Charles se battit vaillamment en dépit de son état. Après la victoire, il reçut le commandement du camp. Ce fut la première occasion pour ce prince de prendre des initiatives et d'y affiner un sens tactique que les récits de Joinville permettent d'apprécier en dehors

de toute flatterie, même s'il faut y voir une dette de reconnaissance. L'épisode où celui-ci décrit la manière dont Charles est venu le tirer des mains des Sarrasins aux abords de Damiette s'ajoute à quelques autres où Joinville souligne la bravoure du comte de Provence. Il en reste le témoignage d'une énergie tempétueuse qui n'est pas encore tempérée par la maturité (ÉIII-3).

Bien que de courte durée, le séjour de Charles en Égypte eut une influence durable sur sa formation. D'abord, il contribua à tremper un caractère impétueux. Solidaire du roi en dépit des relations complexes qui unissaient les deux frères, Charles partagea avec détermination sa captivité. Il y apprit sans doute beaucoup en matière de diplomatie pratique. Alors que saint Louis refusa l'apostasie à laquelle le conviaient ses geôliers pour prix de sa libération, il n'est pas impossible que Charles aurait été prêt à l'accepter, sans mettre le moins du monde en cause sa foi chrétienne, que chacun s'accorde à considérer comme aussi vive que celle du roi.

Mais Charles d'Anjou retira surtout de cette expédition une connaissance directe de l'Orient qui exerça sur lui une réelle fascination pendant toute sa carrière et donna une impulsion déterminante à sa politique italienne et balkanique. Le séjour en Égypte fut bref. Malgré ses protestations, le comte de Provence accepta assez vite la décision du roi qui lui enjoignait de rentrer en France avec son frère le comte de Poitiers, plus âgé que lui de quelques années. Peut-être la reine Blanche avait-elle émis le souhait de voir ses plus jeunes fils revenir dans le royaume pour l'aider à en assurer la régence. Les relations tendues entre le roi et le comte d'Anjou purent compter pour une part dans cette décision. Mais les incertitudes de la situation en Provence pouvaient y pousser aussi.

Retour à l'ordre en Provence

Rentré précipitamment en 1250, le comte de Provence s'appliqua à rétablir son autorité dans ses domaines. Le traité d'Aix du 26 juillet 1252 dissipait la rébellion. En 1256, l'entremise du roi de France favorisa, par une rente annuelle, l'acceptation par la comtesse de Savoie de la

reconnaissance plénière des droits de Charles. Le pape Innocent IV y prêta la main par crainte des pressions de Frédéric II sur la région. Mais la situation restait tendue à Marseille où les partisans de Charles, introduits sous le nom de Franciots, avaient pris le dessus (ÉB5 ; L12). Le traité de juin 1257 mettait la ville sous contrôle comtal, quartier épiscopal compris. Le gouvernement était désormais détenu par un viguier nommé par le Comte. La Provence tout entière était soumise. Le pouvoir angevin débordait même sur les pays de Gap, Embrun, Orange et Arles. Une flambée de révolte se déclara en 1260, animée par des exilés marseillais hostiles, appuyés par Hugues de Baux et le roi d'Aragon. Elle se propagea jusqu'à Castellane. Le comte de Provence y mit un terme assez rapidement, avec l'aide de Barral des Baux. Un traité et une amnistie accordée à Marseille furent rédigés en 1262. Soucieux de ne pas envenimer une situation restée sensible et surtout dans la perspective d'une expansion vers l'Italie et de tensions prévisibles avec Gênes pour lesquelles l'appui marseillais était nécessaire, le comte de Provence fit encore preuve de clémence et de souplesse.

L'institution du rituel du serment mutuel mis en place au cours des trois étapes qui définirent les rapports entre le comte de Provence et la commune de Marseille permet de saisir les intentions qui inspirèrent une démarche visant à fonder un lien de réciprocité entre le pouvoir comtal et la communauté, dans une perspective que l'on a pu qualifier de *contractuelle* (ÉL2, 207). Reprenant les pratiques anciennes de l'hommage fixées par un cérémonial qui connut son plein aboutissement avec le roi Robert et se perpétua jusqu'au xv^e siècle, Charles d'Anjou expérimentait, en Provence, les formes symboliques d'un modèle d'exercice du pouvoir qu'il s'attacha à généraliser à ses domaines italiens le moment venu.

Néanmoins, en 1263, un dernier sursaut de la rébellion se cristallisa dans un complot qui rassemblait des irréductibles de la résistance aristocratique, parmi lesquels l'ancien podestat d'Arles, Albert de Lavagne, quelques nobles et le grand marchand marseillais, Jean de Manduel. Il fut éventé. Le procès s'ouvrit pendant l'été 1263 et se prolongea sans charges majeures contre les accusés. Pourtant le pouvoir comtal se sentit dans la nécessité de mettre un terme définitif à cette menace insurrectionnelle par une sentence exemplaire. Les auteurs furent condamnés

et décapités à Marseille, le 22 octobre 1264. La position de Charles en Provence fut alors incontestée. Le fait que la noblesse provençale ait été gagnée au culte franciscain introduit par le frère de saint Louis dès son arrivée au pouvoir est un signe de son adhésion durable à la dynastie angevine (ÉL22, 527-51). Les démarches pressantes faites par les notables de Marseille pour obtenir la libération du fils de Charles I^{er} tenu en captivité par les Aragonais en 1286 (ÉL12) en sont un autre. Les Marseillais étaient pourtant bien loin d'avoir perdu toute autonomie. Pendant toute la période angevine de l'histoire de Marseille qui se prolongea jusqu'en 1483, les autorités marseillaises firent toujours en sorte de préserver leurs droits face à la souveraineté du roi de Naples, tout en la respectant. Un bon exemple de cet équilibre fragile entre pouvoir d'État et autonomie urbaine est fourni par un litige entre les représentants de Robert d'Anjou envoyés sur tout le littoral de Provence pour inspecter l'état des fortifications depuis la Camargue jusqu'à La Turbie, en 1323 (ÉV1), afin de parer à la menace d'une offensive en préparation à l'initiative des Génois. Le viguier de Marseille, représentant du roi, ayant réuni l'assemblée urbaine pour signifier la volonté du roi d'imposer à la ville la charge des réparations des fortifications et du port, les édiles marseillais se référèrent aux traités de 1252 et 1257 passés entre la ville et Charles I^{er} pour faire valoir que, par ces textes, ils étaient exempts de ces charges et de toutes contributions de guerre, au moins pour la partie de la ville qui n'était pas tenue en fief et qui ne percevait aucune redevance (V 1, 687). Toutefois dans des situations exceptionnelles, comme en 1405, à la suite du sac de la ville commis par les Aragonais, les Marseillais acceptèrent de se démettre provisoirement des privilèges accordés par Charles I^{er}.

L'affaire de Flandre

Elle peut apparaître comme une aberration dans la carrière de Charles d'Anjou. À y regarder de près, on peut y voir sinon la logique d'une entreprise étayée sur un projet bien conçu, du moins la marque d'une personnalité désireuse avant tout d'émerger dans le cadre européen pour construire une puissance d'envergure. Quand on est comte de

Provence et que l'on n'a pas trente ans, il n'est pas plus absurde de chercher une base d'action en Flandre qu'en Sicile. L'axe Rhin-Rhône se justifie autant que la diagonale italique pour contrôler l'espace politique et économique du monde euro-méditerranéen dans lequel, par Marseille, on est déjà de plain-pied. Il reste que l'équipée flamande est empêtrée dans l'embrouillamini des contestations féodo-vassaliques qu'avec plus de recul Charles aurait sans doute préféré éviter d'affronter.

Plusieurs opérations de rétorsion eurent lieu en Hainaut et l'affaire s'enlisa sans solution. Ce fut Louis IX qui y mit fin au dit de Péronne, le 24 septembre 1256. Jean d'Avesnes recouvrait le comté de Hainaut. Mais Charles fut indemnisé pour son intervention par une somme de 160 000 tournois (ÉS 2, 41, ÉM 13, 173).

Il se trouva replongé presque immédiatement dans l'enchevêtrement des démêlés européens, dans un cadre essentiellement méditerranéen (ÉJ2).

L'OPTION ITALIENNE

Il n'était pas difficile de susciter chez le jeune prince le projet d'un rôle majeur en Europe, en lui proposant d'intervenir en Italie. Plusieurs facteurs y contribuèrent, en tout premier lieu la mort de Frédéric II associée à l'objectif non dissimulé de la papauté de libérer l'Italie de l'influence allemande. Celle-ci s'était fortement intensifiée depuis le XI^e siècle. Elle déclina au XII^e. Le concile de Latran IV en 1215 inaugura ce qu'on a appelé « la suprématie pontificale » (ÉOG3, 575) par laquelle la papauté se donna les points d'appui nécessaires pour contrebalancer l'impérialisme germanique. Le regain du gibelinisme entraîné par le développement d'une dévotion à l'empereur disparu, véritable « culte sentimental » (J6, 610), eut pour contrecoup de dynamiser un guelfisme* de combat pour lequel il fallait un champion. Ce fut l'un des points forts du programme du pape Innocent IV.

Tirant parti de la déstabilisation politique de l'Allemagne consécutive à la disparition brutale de Frédéric II, le pape s'efforça d'attiser les conflits entre les successeurs potentiels du grand empereur pour les affaiblir et les détourner de l'Italie. Dans le même temps, pour obtenir

l'intervention de Charles en Italie, il adressait plusieurs lettres à la cour de France (IV, 1 6812 et 6818), dans lesquelles il le présentait comme le champion du Christ « *tamquam Christi verus athleta* » en jouant d'une rhétorique convenue. C'était dans des termes semblables qu'il s'était adressé à Richard de Cornouailles. On ne saurait dire ce qui serait advenu avec un prince anglais encore dans l'enfance, mais il est certain que, si le pape croyait trouver en Charles un exécutant docile de ses volontés, il avait toutes chances d'être déçu. À vingt-sept ans, le comte d'Anjou, dont le caractère peu complaisant était déjà bien formé, était en pleine maturité et doté d'une expérience politique consistante, décidé à agir à ses propres fins. Toutefois, le contexte n'était pas favorable. En charge du royaume de France avec son frère Alphonse pendant l'absence du roi retenu en Égypte, Charles avait refusé la proposition (ÉB 9). En outre, ni Louis IX, ni l'opinion française ne soutenaient le projet. Le pape sollicita alors un autre fils d'Angleterre qui n'avait que huit ans, Edmond. Entre-temps, Conrad IV, qui avait été excommunié, décéda de la fièvre à Melfi. Auparavant, l'empereur avait transmis le royaume à son fils Conradin, âgé de deux ans et sous la régence d'un officier allemand. Manfred, fils naturel de Frédéric II, précipita les événements en évinçant le régent et réussit à se faire nommer, par le pape, Vicaire pour l'Italie du Sud. L'entente ne dura pas. En décembre 1254, Manfred quittait brusquement Naples où il était entré avec le pape en octobre et prenait les armes contre lui. Innocent IV mourut le 7 décembre, après avoir fait appel au roi d'Angleterre pour assurer le pouvoir en attendant d'Edmond. Manfred riposta en occupant militairement le royaume, de Naples à la Sicile, où il fit répandre la fausse nouvelle de la mort de Conradin. Le 10 août 1258, il était proclamé roi à Palerme. En dépit de sa brièveté (1258-1266), son règne laissa une forte empreinte dont Charles d'Anjou ne manqua pas de s'inspirer en associant la politique sicilienne à celle de l'Italie. Manfred noua des alliances successivement avec les Guelfes d'Italie du Nord et les Gibelins de Toscane. Il participa ainsi, en 1260, au côté de Sienne à la victoire de Montaperti, ce qui accrut son prestige personnel confirmé par le titre de Sénateur que lui conféra la même année le pape. Jusque-là fluctuante et indécise, la politique